



conform-IT

RGAA

et TPE/PME

**Pourquoi fermer vos
portes à 30 % de clients
supplémentaires ?**



RGAA

Mais c'est quoi encore cet acronyme?

Le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) concerne **l'ensemble des services numériques mis à disposition du public**, pas seulement les sites web.

Il permet de contrôler leur accessibilité numérique selon une **méthode et un cadre opérationnel définis : 106 critères, 2,5 tests en moyenne par critère, donc c'est du lourd !**



RGAA

Une obligation selon 2 critères

Depuis le 28 juin 2025,

- **Critère 1 : Entreprises de plus de 10 salariés OU 2 millions d'€** de chiffres d'affaires
- **Critère 2 : Entreprises proposant des produits et services** tels que :
 - Commerce électronique
 - Services bancaires aux consommateurs
 - Télécommunications
 - Transports (billetterie, applis, bornes)
 - Médias audiovisuels
 - Equipements numériques grand public

Vous remplissez ces 2 critères, vous êtes concernés par la mise en conformité au RGAA !



RGAA

Près d'1 internaute sur 2 concerné

On peut estimer que **le RGAA améliore l'expérience de près d'1 internaute sur 2**

- Une part de la population est **directement concernée** (handicap permanent) : **15 à 20 %**
- Mais surtout on **sous-estime l'impact indirect** (seniors, situations temporaires, usages mobiles, etc.) : **40 à 50 %**



RGAA

Les sanctions

Cette non-conformité est visible publiquement.

- **amende administrative** jusqu'à 20 000 € par an et par service de communication au public en ligne (site web, appli, intranet, ...).
- **sanctions juridiques** (non-respect du droit d'accessibilité, discrimination indirecte fondée sur le handicap)
- **Exclusion des marchés publics** : si une TPE/PME n'est pas conforme, elle peut être écartée d'un appel d'offres
- **Atteinte à l'image de marque** : communication négative sur le non-respect de l'inclusion numérique



RGAA

conform-IT peut vous accompagner dans
cette démarche

D'abord au travers d'un **audit de votre site internet (ou service)** au regard du RGAA et des autres réglementations en vigueur, **près d'une dizaine quand même !**

Ensuite :

- Mise en place d'un **projet d'amélioration continue** avec **pilotage stratégique**,
- la **réalisation d'un plan de remédiation**,
- Gestion de l'**interface technique** avec les parties prenantes,
- Production des éléments pour la **publication** apportant une information éclairée aux citoyens



conform-IT

**Votre partenaire conformité et sécurité des données,
en toute sérénité.**

Contactez-moi !



Dominique FERNAGUT

mail : contact@conform-it.fr

site web : <https://www.conform-it.fr>

Téléphone : [06-81-34-54-75](tel:06-81-34-54-75)